

# Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

[www.acgf.ch](http://www.acgf.ch) – [acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)



01.11.2023

## COMMUNIQUE OFFICIEL n°18

### RAPPEL

Afin d'éviter tout litige relatif à la qualification des joueurs, nous rappelons aux clubs la teneur de l'article 2.2 sous la lettre B des Modalités et directives administratives de l'ACGF :

« Lors des trois derniers matches du premier tour de la 5<sup>ème</sup> ligue, les joueurs amateurs n'ont le droit de jouer avec une équipe d'actifs inférieure d'un club, indépendamment de leur âge, que s'ils n'ont pas disputé entièrement ou partiellement, durant le tour, plus de 4 matches de championnat avec une équipe supérieure du même club ou d'un autre club du même groupement ».

Au vu de ce qui précède, nous informons les clubs que l'ACGF procède à des contrôles des compositions des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> équipes évoluant en 5<sup>ème</sup> ligues.

### CALENDRIER

#### RAPPEL REFIXATION D'UN MATCH RENVOYE

Les matches renvoyés devront obligatoirement être refixés et joués dans les 20 jours qui suivent la date du renvoi, ceci sans aucune autre consigne de l'ACGF.

La nouvelle date devra être communiquée par le club recevant à l'ACGF dans les 3 jours qui suivent la date du renvoi par e-mail ([acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)).

La nouvelle date fixée par le club recevant ne pourra être refusée par le club visiteur que si celui-ci est déjà engagé dans la même semaine (lundi à vendredi) dans une compétition officielle reconnue par l'ACGF.

Sans nouvelles du club recevant dans les 5 jours qui suivent la date du renvoi, l'ACGF fixera d'autorité une nouvelle date. Une telle décision est sans appel.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### TOURNOI DU FOOTBALL DES ENFANTS EN SALLE LE SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Le tournoi se déroulera, comme toujours, au centre sportif de la Queue d'Arve. Les clubs ont reçu le formulaire d'inscription par e-mail le 26 septembre 2023. Nous vous prions de le retourner au plus tard le 1 novembre 2023.

Nous vous rappelons que la participation des clubs avec des juniors F est obligatoire.

Nous recherchons également un club qui désirerait tenir la buvette lors de cette journée, en cas d'intérêt, merci de prendre contact avec l'ACGF.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES DELEGUES DES CLUBS DE L'ACGF DU SAMEDI**  
**4 NOVEMBRE 2023 A 16H00 A L'AULA DE L'INSTITUT FLORIMONT**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2022 à Thônex
4. Présentation et approbation des rapports annuels
5. Admissions, démissions, exclusions
6. Elections :
  - du Président central de l'ACGF ;
  - des membres du Comité central ;
  - du Président et des membres de la Commission régionale de recours ;
  - des délégués et suppléants de l'ACGF à la LA et à l'ASF ;
  - des vérificateurs des comptes
7. Désignation du club organisateur de l'Assemblée générale ordinaire 2024
8. Propositions du Comité central
9. Récompenses, honorariat
10. Communications du Comité central
11. Propositions des clubs
12. Divers
13. Contre appel

**Les clubs ont reçu la convocation par mail le 28 septembre 2023.**

**Participation obligatoire de tous les clubs (amende statutaire en cas d'absence). Les clubs retardataires pourront aussi être amendés si leur retard dépasse les 30 minutes.**

**Les propositions des clubs doivent parvenir au Comité central au moins trois semaines avant l'Assemblée.**

**PRESCRIPTIONS D'EXECUTION JUNIORS**

Les prescriptions d'exécutions juniors pour la saison 2023-2024 se trouvent sur notre site internet : [Prescriptions d'execution saison 2023-2024.pdf](#)

**COURS ANIMATEUR 2023**

<b>COURS</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>
SVF ACGF E/A 11/23	16.11.2023	Laconnex

**PLAY MORE FOOTBALL JUNIORS-ES G et F**

Chers-es responsables des écoles de football, pour tous les clubs qui ont annoncé des équipes de juniors-es G et F, nous vous remercions de bien vouloir nous annoncer les dates auxquelles vous désirez organiser vos tournois (minimum 1 par tour).

L'ACGF s'occupera de la gestion administrative de ces tournois.

Pour rappel, ceux-ci sont à caractère obligatoire pour tous les clubs avec les catégories susmentionnées.

Nous vous remercions de prendre en compte les prescriptions d'exécution ci-dessous, notamment pour la taille des groupes (nbre de joueurs-euses), mais également pour le nombre d'équipes lors d'une activité.

Nous vous rappelons également que chaque club a reçu 2 trainerbox pour la mise en œuvre des tournois.

[Association Suisse de Football - Ressources pour les clubs](#)

## **PLAY MORE FOOTBALL JUNIORS-ES E/FF12**

Vous trouverez ci-joint les prescriptions d'exécution 2023-24 pour ces catégories.

[Scan 20230828 125234.pdf \(acgf.ch\)](#)

Des observateurs tourneront sur les stades du canton. Ces derniers peuvent vous apporter de l'aide dans la mise en place et vous pouvez les contacter aux numéros suivants :

Sébastien Fournier: +41 79 460 68 38

Jean-Claude Baertschi: +41 76 631 43 81

Fran Fabregas: +41 76 369 25 49

**Le format de jeu Play More Football a été introduit il y a deux semaines. Nos observateurs profitent pour féliciter les clubs pour les améliorations apportées lors de cette deuxième semaine.**

Le bilan est relativement positif, mais il nous paraît important de relever les éléments suivants :

. **Sur 2 sites des rencontres 7vs7 ont été mises en place.** Nous vous rappelons qu'en juniors-es E-FF12 le nouveau format de jeu est le 6vs6. **Si toutefois vous n'avez pas assez de joueurs-euses pour mettre en place un 3vs3 en parallèle, vous pouvez jouer en 2vs2, mélanger les joueurs-euses avec l'équipe adverse, ou encore rester dans le 6vs6 avec des changements plus fréquents. En aucun cas vous ne devez organiser un 7vs7.**

. **Mise en place des terrains, souvent trop petits avec trop d'assiettes de marquage. Il manque les cerceaux dans le 3vs3.** Merci de vous référer aux prescriptions d'exécution ci-dessus et de vous en rapprocher le plus possible en fonction de vos installations sportives. Profitez également du marquage existant.

. **Les parents sont souvent sur le terrain de jeu.** Ceux-ci doivent se situer derrière les barrières.

. **Le temps entre les séquences de jeu est souvent trop important.** Il devrait être de 3' entre chacune d'entre-elles et 5' après 3 séquences. Il faut à tout prix avoir une personne (entraîneur-e) responsable du timing. Celui-ci doit être muni d'un sifflet.

. **Obligation d'avoir au moins un coach dans le 3vs3.** Effectivement, les enfants ne peuvent pas être en autonomie dans ce jeu, ils ont besoin d'être accompagnés au niveau des règles et des changements.

. **Les changements volants.** Autant dans le 6vs6 que dans le 3vs3 les coachs doivent effectuer des changements fréquents (chaque 1'30", 2').

. **Merci de vous référer aux prescriptions d'exécution ci-dessous pour ce qui concerne les règles du jeu.** Important, voilà quelques règles auxquelles il faut prêter attention pour une meilleure fluidité du jeu « le rôle du gardien (il ne peut pas dégager long aux pieds) » « les remises en jeu aux pieds » « dans le 3vs3 et le 6vs6 le remplacement de l'équipe dans son camp après un but marqué » « l'engagement au milieu dans le 6vs6 » « le dernier joueur-euse à toucher le ballon va le chercher lorsque celui-ci sort du terrain de jeu dans le 3vs3 ».

## **CENTRE SPORTIF DE VESSY**

Mesdames, Messieurs,

Nous portons à votre connaissance qu'en raison d'importants travaux sur le site du centre sportif de Vessy et par mesure de sécurité, le parking supérieur sera fermé **du 21 août 2023 au 30 juin 2024.** Cette décision a été prise en raison du grand nombre de camions qui transiteront par ce parking pendant la durée des travaux.

Pendant cette phase des travaux, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur le parking supérieur, à l'exception du restaurateur (3 places), aux personnes à mobilité réduite (2 places) et aux motos/scooters.

A titre d'information, vous trouverez en annexe, le plan du parking.

Regrettant vivement les désagréments que ces travaux vont occasionner, nous vous remercions d'ores et déjà de votre bonne compréhension et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations sportives.

Le Service des Sports

## **TEAMSPIRIT**

Ensemble, nous sommes plus forts !

Les enfants, les jeunes et les adultes doivent pouvoir se développer non seulement en tant que footballeur mais aussi en tant qu'individu pendant les entraînements et les matchs. C'est la seule façon d'obtenir des performances de haut niveau. Les modules pratiques de TEAMSPIRIT visent à aider les clubs à renforcer le fair-play et à promouvoir les compétences de vie des joueurs-euses et des staffs.

Concrètement, TEAMSPIRIT consiste en deux entraînements pratiques en équipe, une observation de match et un échange entre le Comité du club et un expert fair-play mandaté par l'ACGF.

TEAMSPIRIT a pour objectif de sensibiliser les joueurs-euses à un football empreint de fair-play et à une bonne relation entre eux. Les participants découvrent des stratégies pour résoudre les conflits, en s'entraînant et en jouant. L'objectif est que les équipes puissent améliorer leur état d'esprit grâce à TEAMSPIRIT.

Pour une fois, les exercices ne seront pas axés sur le but, un contrôle du ballon ou un dribble mais sur un dialogue commun d'équipe, sur le respect, le fair-play, la gestion des conflits et les règles d'équipe.

Le football est un « ciment social », un élément fédérateur pour des personnes provenant de toutes origines géographiques et sociales, de tous âges, de tous genres. Nos valeurs fondamentales – la passion, la solidarité les uns avec les autres, la volonté de performance et la tolérance – sont véhiculées et vécues dans toute la société. Les clubs y apportent une contribution précieuse. Une culture associative au sein du club ne peut avoir que des effets positifs sur son organisation et sa structure. En outre, une forte culture de club augmente la participation et la satisfaction des membres. A l'occasion de la quatrième visite auprès du club dans le cadre de TEAMSPIRIT, soit l'échange avec les membres de la direction du club, l'importance d'une culture associative positive sera abordée et les possibilités de développement de l'association seront discutées.

Dans ce cadre, pour l'ACGF, les deux instructeurs dédiés à ce projet TEAMSPIRIT sont Thierry de Choudens et Piero Bobbio.

Vous voulez renforcer l'esprit d'équipe et le fair-play dans votre club ? N'hésitez pas à inscrire maintenant une équipe au projet TEAMSPIRIT.

Les clubs intéressés peuvent s'inscrire via le site web de l'ASF ou directement en prenant contact auprès de l'un de nos deux experts. Nous remercions par avance les clubs de l'intérêt marqué à ce projet TEAMSPIRIT, qui est porté par l'ASF et l'ACGF.

<https://www.football.ch/fr/asf/suva-fairplay-trophy/Teamspirit/tabid-4439.aspx>

Thierry De Choudens : [dechoud@hotmail.com](mailto:dechoud@hotmail.com) / tél : 079 737 79 54

Piero Bobbio : [p.bobbio@pb-consultingservices.com](mailto:p.bobbio@pb-consultingservices.com) / tél : 079 887 57 04

## **INTERDICTION DE FUMER SUR TOUS LES TERRAINS DE FOOT DU CANTON**

Suite à diverses modifications, adoptées par le Grand Conseil le 28 janvier 2022, de la loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF – K1 18), l'ACGF vous informe qu'il est dorénavant interdit de fumer sur tous les terrains de foot du canton, y compris les aires réservées aux spectateurs ! Font exception à cette interdiction générale uniquement les terrasses des cafés, buvettes et restaurants font exception à cette application.

## **FORMATION SUR LA GOUVERNANCE AGILE, RESPONSABLE ET INCLUSIVE**

L'AGS vous propose cet automne un cursus de formation de 4 ateliers de 4 heures pour les dirigeants de **Fédérations** et de **Clubs** : **démarrage le jeudi 2 novembre à 18h00**.

Ces ateliers ont été mis sur pied pour vous soutenir dans le complexe travail de pilotage d'un club sportif et vous former ainsi à la gouvernance agile, responsable et inclusive.

- Atelier 1: Rôle social du club
- Atelier 2: Leadership et Gestion de projets
- Atelier 3: Responsabilités et Collaborations
- Atelier 4: Communication & Marketing

Notre formation unique en son genre, vise à vous équiper des connaissances essentielles pour la gestion d'une association sportive en tenant compte de toutes les perspectives et en veillant à ce que chaque membre se sente inclus et valorisé. En faisant partie de cette formation, vous deviendrez ainsi un booster dans notre communauté sportive.

La date de début de la formation approche à grand pas, alors ne manquez pas cette opportunité exceptionnelle.

Vous avez envie de partager vos questionnements, de présenter certaines de vos actions et de profiter des outils proposés par des experts ?

**Inscrivez-vous dès aujourd'hui et avant le 24 octobre 2023.**

Ces ateliers se dérouleront les jeudis de 18h00 à 22h00, au Centre de formation de Geisendorf à la Rue de Lyon 56, Charmilles-Genève :

**A1 : le 02 novembre 2023**

**A2 : le 09 novembre 2023**

**A3 : le 16 novembre 2023**

**A4 : le 23 novembre 2023**

Il est recommandé de participer à tous les ateliers. Le prix par module est de CHF 80.- mais vous pouvez bénéficier d'un prix forfaitaire de CHF 300.- pour la session complète des 4 ateliers.

Pour plus d'informations sur le contenu des formations, veuillez trouver ci-contre le lien pour vous renseigner : [formation - ags | Formations](https://formation-ags.ch/formations/)<https://formation-ags.ch/formations/>

Afin de garantir la qualité des échanges et des travaux menés par des experts dans leurs domaines, chaque module possède une capacité d'accueil définie de 12 participants maximum. N'hésitez plus, nous vous attendons : [formation - ags | Inscriptions](#)

Ces ateliers sont organisés en partenariat opérationnel avec le Centre de formation professionnelle « Espace Entreprise » qui sera votre interlocuteur direct pour votre inscription et votre suivi de formation. Ils sont à votre disposition pour toute question sur l'adresse mail : [sportslabteam@espace-entreprise.ch](mailto:sportslabteam@espace-entreprise.ch)

## **REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2023/2024**

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2023 / 2024 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2004 - 31.12.2006

Juniors E - **01.01.2013** - 31.12.2014

Juniors B - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors F - **01.01.2015** - 31.12.2016

Juniors C - 01.01.2009 - 31.12.2010

Juniors G - **01.01.2017** - 31.12.2018

Juniors D - 01.01.2011 - 31.12.2012

Les juniors A et B (01.01.2004 - 31.12.2008) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

### Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2005 – 31.12.2008 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2009 – 31.12.2012

FF-12 - 01.01.2012 – 31.12.2015

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

### **TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF**

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire\\_demande\\_d\\_autorisation.pdf](http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf)

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

**LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE**

Genève, le 1 novembre 2023/nw